



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO
TERRITOIRE DE KALEHE
CHIFFERIE DE BUHAVU
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
« CLD »



CONTRAT DE PARTENARIAT DE SERVICE DE MAINTENANCE ACTIVE CASH POWER ENTRE
LE COMITE DE DEVELOPPEMENT CHEFFERIE DE BUHAVU, CHEFS DES VILLAGES TCHIBANJA
ET MUNANIRA, CLD MUNANIRA, CLD TCHIBANJA, COMITE DE GESTION DE LA
MICROCENTRALE DE SANGANOET L'ETABLISSEMENT NDUHURA A KALEHE / SUD-KIVU

**CONTRAT N°001/TERR-KLH /CHEFF-
BHV/MICROCENT-SANGANO/JANV
2021**

09/01/2021

Entre les soussignés populations des villages TCHIBANJA et MUNANIRA, représentées par :

- BAHARANYI Robert chef de village TCHIBANJA
- BAGABO MATAKUMBA Chef de village MUNANIRA
- BAHIGA MIRIMBA Delphin Président CLD TCHIBANJA
- HERI MWEGEREZA Martin Président CLD MUNANIRA
- KIMAFI MBASWA LUC Président du comité de gestion de la MICROCENTRALE DE SANGANO
- BINWA MALENGE 2è Vice-président CLD Groupement MBINGA-SUD
- Rév. Pasteur HAMULI SHAMWESI François 1è vice-président CLD CHEFFERIE DE BUHAVU d'une part et d'autre part
- KAMUNGU NDUHURA Emmanuel DG des établissements NDUHURA, le contractant.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE :

1. Définition
2. Objet
3. Document du contrat
4. Service
5. Obligation des parties
6. Etendue d'entrepreneariat
7. Liste des sites
8. Conditions de paiements
9. Résilience du contrat
10. Responsabilité-Assurance
11. Suivi du contrat et pénalité
12. Santé et environnement
13. Forces majeurs
14. Date d'entrée en vigueur de la durée du contrat
15. Transfert du contrat
16. Résolution des litiges
17. Catégorisation liste et sites :

Cause :

1. La pérennisation de la microcentrale de SANGANO ;
2. Gestion rationnelle du courant.



Article :Le présent contrat porte sur les articles suivants :

Définition des concepts

Dans le présent contrat, les termes ci-après devront être interprétés comme suit :

Art 1.Le client : Etablissement NDUHURA

Il est d'office client par le fait d'avoir appuyé financièrement les travaux de maintenance de la microcentrale de SANGANO du début à la fin.

Art2.Le partenaire : C'est la population de MUNANIRA, TCHIBANJA, via les chefs des villages précités, les comités locaux de développement (CLDV, CLDG et le CLD Chefferie de Buhavu qui tient le lead), ainsi que le représentant comité du courant de la microcentrale de Sangano.

Art3.Le partenariat consiste à :

- a. La Location de la microcentrale de SANGANO et ses équipements,
- b. Fourniture et distribution du courant électrique à la population en besoin,
- c. Assurer la maintenance du système hydro-électrique pour sa pérennisation,
- d. Recruter et prendre en charge les ressources humaines nécessaires.

Art4. L'Entreprise ICOPTE Initiatives Congolaise pour la Promotion des Techniques, chargée du développement contrôle sécurité et communication en RDC, en collaboration avec le Comité locale de Développement de la chefferie de Buhavu (CLD Chefferie), le Comité du courant et l'Etablissement NDUHURA restent les partenaires potentiels en cas de toute panne grave du micro-centre de SANGANO.

SERVICES.

Le système comprend les services suivants :

- La direction générale
- Direction technique
- Direction commerciale
- Service de maintenance
- Service de contrôle et suivi
- Service de vérification

OBLIGATIONS DES PARTIES.

A. Pour ce fait, la communauté s'engage à :

- Remettre l'ouvrage à l'Etablissement à la date du 09/01/2021 après réhabilitation finale ;
- Payer régulièrement les factures de consommation du courant selon le système mis en place au respect de la catégorisation des clients comme convenus ;

- Participer aux travaux communautaires d'entretien en cas de nécessité ;
- Convoquer des réunions d'évaluation tous les quatre mois, soit trois fois par an ;
- Convoquer l'AG une fois l'an ;
- Veiller à la protection des installations du courant électrique ;
- Dénoncer les cas des fraudes susceptibles ;
- La durée de la location de l'ouvrage de cette microcentrale de SANGANO à l'Etablissement NDUHURA est fixée à 5 ans et 7mois, à partir du 09/01/2021 renouvelable

B. L'Etablissement NDUHURA S'engage à:

- Apurer les dettes consommées pendant la réhabilitation évaluées à 11300\$ (onze mille trois cents dollars américains) ;
- Fournir le courant à la communauté bénéficiaire sous le système cache power ;
- Assurer la maintenance du système ;
- Libérer mensuellement 3 % des recettes après toutes les dépenses concertées dans le compte de la communauté ;
- Supporter toutes les pannes légères qui pourront surgir liées à la basse tension (BT) et moyenne tension (MT) ;
- Gérer les pannes graves liées à la moyenne tension, conjointement avec les parties prenantes, sous sa facilitation financière ;
- Veiller à la protection des installations et tous les équipements de la Microcentrale de Sangano ;
- Elargir le réseau des consommateurs du courant de la basse tension électrique selon la capacité de notre microcentrale de Sangano ;
- Aggrandir la capacité de la production du courant électrique de la Moyenne Tension à la Basse Tension, cela après concertation avec la communauté réunie en Assemblée Générale.
- Prendre en charge les ressources humaines opérant dans la microcentrale de Sangano.

REGIME FISCAL :

1% des Recettes sera destiné à la fiscalité par L'Etablissement NDUHURA.

LISTE DE SITES : Un seul site situé sur la rivière SANGANO où la microcentrale est érigée

CONDITION DE PAIEMENT :

Paiement avant consommation du courant électrique à base du système cash-power où chaque abonné pourra se payer le compteur.




RESILIENCE DU CONTRAT

Ledit contrat ne peut être résilié que dans le cas où l'une des deux parties faillit à ses obligations ci-haut convenues ; et dans ce cas, une assise devra être convoquée à la demande de la partie intéressée.

REGLEMENT DES LITIGES :

Les litiges seront réglés à l'amiable dans nos assises. En cas de persistance, les autorités locales pourront jouer à la médiation entre les parties. A défaut, la partie lésée se réservera le droit de saisir la justice pour l'arbitrage de différend.

Pour la population :

liste de signataires KAMUNGU NDUHURA Emmanuel

LA PARTIE

Par la chefferie de Buhavu  Directeur Général de l'établissement

L'Administration

1. BAHARANYI Robert chef de village TCHIBANJA
2. BAGABO MATAKUMBA Chef de village MUNANIRA
3. BAHIGA MIRIMBA Delphin Président CLD TCHIBANJA
4. HERI MWEGEREZA Martin Président CLD MUNANIRA
5. KIMAFI MBASWA LUC Président du comité de gestion de la MICROCENTRALE DE SANGANO
6. BINWA MALENGA 2è Vice-président CLD Groupement MBINGA-SUD
7. Rév. Pasteur HAMULI SHAMWESI François 1è vice-président CLD CHEFFERIE DE BUHAVU
8. KAMUNGU NDUHURA Emmanuel DG des établissements NDUHURA, le contractant

Fait à KALEHE le 09/01/2021